

A conserver par la famille



**Règlement financier 2017/2018 – Modifié par le Conseil de Gestion du 12/12/2017
Validé par l'Assemblée Générale le 15/12/2017**

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) apporte son soutien au Lycée Albert Camus par la mise à disposition de personnels et l'octroi de subventions. La prise en charge n'est pas totale pour autant et la scolarité y demeure payante pour tous les élèves selon des règles communes, quelle que soit leur nationalité.

L'absence de paiement dans les délais impartis entraîne des pénalités, l'exclusion de l'élève puis sa radiation sauf exception soumise à l'appréciation du bureau de l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Les tarifs sont arrêtés chaque année scolaire par décision en Conseil de Gestion et validation par l'Assemblée Générale des Parents d'Elèves. Ils sont affichés dans l'établissement et publiés sur son site internet, ils comprennent les droits d'adhésion, les droits d'inscription, les droits de scolarité et les droits d'examen. Ils sont exprimés en Euros.

- *Les droits d'adhésion* sont dus une seule fois par an par toute famille ayant au moins un élève inscrit. Le montant est fixe quelle que soit la nationalité ou la classe de ou des élèves. Par famille, il faut comprendre tous les élèves ayant le même responsable légal. Les droits d'adhésion et d'inscription ou de réinscription ne sont pas récupérables même en cas de départ anticipé et doivent être versés avant l'entrée en classe de l'élève. Ils ne sont pas remboursables.
- *Les droits d'inscription* sont dus une seule fois par an et pour chaque enfant nouvellement inscrit (après acceptation du dossier complet déposé au lycée et visa du chef d'établissement) - élève non scolarisé dans l'établissement à la fin de l'année scolaire précédente. Ils ne sont pas remboursables.
- *Les droits de réinscription* sont dus une seule fois par an et pour chaque enfant déjà scolarisé dans l'établissement à la fin de l'année scolaire précédente. Ils ne sont pas remboursables.
- *Les droits de scolarité* sont dus par élève en fonction de la nationalité et de la classe suivie. La nationalité est liée à l'élève, non à la famille. Elle doit être prouvée, faute de quoi l'élève est considéré comme « étranger tiers ». La nationalité validée au moment de l'inscription est conservée pendant toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Les droits de scolarité sont dus forfaitairement pour l'année scolaire quelle que soit la durée de la présence effective de l'enfant tant que ce dernier reste inscrit. Pour les élèves intégrant l'établissement en cours d'année, le forfait est calculé au prorata du nombre de mois pendant lesquels l'enfant est inscrit. Tout mois partiellement concerné est dû.

En cas de règlement partiel, le montant reçu est réparti entre tous les enfants d'une même famille ; il n'est pas possible de choisir de régler pour un enfant en particulier.

- *Les droits d'examens* sont fonction de la classe suivie. Ils s'ajoutent aux droits de scolarité et sont réclamés en même temps que les droits de scolarité du 2^{ème} trimestre. Leur paiement conditionne la participation de l'élève à l'examen.

Il existe d'autres frais issus du choix des familles, l'option Bilingue (pour les classes de la maternelle et de l'élémentaire), le Périscolaire, la Garderie, l'abonnement à l'école des loisirs, les voyages scolaires... : tous ces frais sont facturés et payables d'avance.

Abattements et remises

Les familles scolarisant au moins trois enfants au Lycée Français Albert Camus

- au 31 décembre 2017 bénéficient d'une réduction de 25% des frais de scolarité à partir du 3^{ème} enfant (par ordre d'âge décroissant).

- à compter du 1^{er} janvier 2018 bénéficient d'une réduction de 15% des frais de scolarité à partir du 3^{ème} enfant (par ordre d'âge décroissant).

Bourses et prises en charges.

La gestion de ces dernières relève du Consulat de France auprès de qui les familles peuvent déposer leurs demandes. La décision d'accorder une bourse est prise par la directrice de l'AEFE et est notifiée à l'établissement qui ne peut qu'appliquer strictement ladite décision.

Il est impératif que ce soit bien le responsable légal de l'enfant qui dépose la demande et que l'identité enregistrée soit bien conforme aux papiers officiels faute de quoi l'établissement ne sera pas en mesure de reverser les bourses octroyées (en particulier les bourses d'entretien et de transport pour lesquelles les chèques ou virements sont émis à l'ordre de la personne qui a déposé le dossier de demande de bourses).

Echéances et modalités de paiement

Pour les élèves déjà présents dans l'établissement les droits de scolarité annuels sont dus en trois échéances :

- Avant le 15 juin : droits d'adhésion et de réinscription pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement ou avant la rentrée scolaire : droits d'adhésion et droits d'inscription pour les élèves nouvellement inscrits
- Échéance 31 octobre pour 40% des droits de scolarité : facture incluant droits d'adhésion et droits d'inscription
- Échéance 31 janvier pour 60% des droits de scolarité : facture incluant droits d'examens

Pour tout nouvel élève entré après le 1^{er} janvier 2018, les familles devront s'acquitter des frais d'adhésion, d'inscription, d'examen et de scolarité (janvier à juin 2018) au moment de l'inscription sur la base d'une facture proforma délivrée par le service écolages de l'établissement.

Les factures émises au nom du chef de famille - responsable 1 déclaré au moment de l'inscription (elles ne peuvent en aucun cas être émises au nom d'un tiers) sont envoyées par courriel aux familles.

Les factures doivent être payées aux échéances indiquées ci-dessus en EUROS. (Seuls les élèves de nationalité guinéenne peuvent régler en francs guinéens – fixing à prendre au 631.40.76.63 le jour du règlement). Les reçus sont envoyés aux familles par courriel.

En cas d'anticipation des échéances (avant factures définitives) le règlement ne pourra s'effectuer qu'en euros.

Une majoration de 10 % non négociable sera appliquée dès le 11^{ème} jour de retard.

La déscolarisation des élèves pourra être décidée par l'APE.

Vous pouvez payer :

- en espèces par versement à la SGBG sur le compte du lycée ;
- par chèque bancaire à l'ordre du LYCEE FRANCAIS ALBERT CAMUS ou virement depuis une banque guinéenne ;
- par chèque bancaire à l'ordre du LYCEE FRANCAIS ALBERT CAMUS ou virement depuis une banque française ;

Les frais bancaires sont à la charge des familles.

Le bureau de l'APE pourra vous accorder un échéancier si vous en faites la demande soit au moment de l'inscription, soit au plus tard le 15 octobre de l'année scolaire en cours. Pour toute demande reçue ultérieurement ou en cas de non respect de l'échéancier établi, la majoration de 10 % (sur le total de la créance) ainsi que la déscolarisation seront appliquées comme dans le cas de facture impayée.

En cas de chèque qui reviendrait impayé, les frais vous seront facturés et le nouveau paiement devra impérativement être effectué en espèces. Au-delà de deux chèques impayés, tous les paiements devront être effectués par virement ou par versement d'espèces.

Toute contestation liée à la facturation et/ou au règlement devra être faite sur présentation au Service des Ecolages desdits documents dans les vingt jours suivant la date d'émission de la facture ou du reçu.

TARIFS – Année Scolaire 2017-2018 (Validés en Assemblée Générale le 15/12/2017)

- 1) FRAIS DE DOSSIER (pour les élèves non scolarisés dans un établissement français – test d'admission et/ou de niveau) : 1.000.000 GNF – non remboursables – à verser sur instructions du service des ecolages
- 2) FRAIS D'ADHESION A L'APE : 20 € par an et par famille
- 3) FRAIS D'INSCRIPTION : 1.000 € par élève - FRAIS DE REINSCRIPTION : 250 € par an et par élève.
- 4) FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS:

	FRANCAIS	NATIONAUX	AUTRES
Primaire	2.550 €	3.220 €	3.835 €
Bilingue	3.120 €	3.800 €	4.405 €
Collège	2.905 €	3.770 €	4.380 €
Lycée	3.530 €	4.685 €	5.320 €

- 5) FRAIS D'EXAMENS : montants déterminés ultérieurement

RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE- EUROS

SOCIETE GENERALE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE
LYCEE ALBERT CAMUS DE CONAKRY

DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE
PARIS AGENCE CENTRALE (03010)
Tél. : 01 53 43 57 00

REFERENCES BANCAIRES

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03010	00037298177	14

IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : FR76 30003 03010 00037298177 14
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE EN EUR
LYCEE ALBERT CAMUS CONAKRY
DOMICILIATION
CITE CHEMIN DE FER

Références SGBG

Code Agence	N°Compte	Clé RIB
001	10000438022	49

Références Interbancaires (RIB)

Code Banque	Code Agence	N°Compte	Clé RIB
003	001	0000438022	02

Code SWIFT : SGGNGNGN

RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE- GNF

SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE EN GNF
LYCEE ALBERT CAMUS CONAKRY
DOMICILIATION
CITE CHEMIN DE FER
B.P. 1514 CONAKRY

Références SGBG

Code Agence	N°Compte	Clé RIB
00001	10000438021	52

Références Interbancaires (RIB)

Code Banque	Code Agence	N°Compte	Clé RIB
003	001	0000438021	05

Code SWIFT : SGGNGNGN